Les primes et aides accordées aux associations de la communes

Octroi de subsides aux sociétés et groupements

* ± 136.000 € ont été octroyés en 2017 à nos différentes associations. Soit 3 % du total de nos dépenses.
* Des prêts sans intérêt leur sont également octroyés, pour par ex. : placer des panneaux photovoltaïques.

Prêt de matériel

* Barrières Nadar, toilettes, chapiteau, panneaux de signalisation sont mis gratuitement à la disposition des groupements de la commune qui en font la demande.

Aides octroyées par notre Centre Public d'Action Sociale.

Le taxi social

* Ce service permet aux personnes isolées de se déplacer pour effectuer des courses ou pour des rendez-vous médicaux.
(494 trajets ont été effectués en 2017).

Le brico dépannage

Ce service effectue de petits dépannages chez les personnes âgées.
* 86 personnes inscrites.
* 120 interventions ont été effectuées en 2017.

Espace public numérique

Afin d'éviter la fracture numérique, des cours d'initiation à l'informatique sont dispensés gratuitement à toutes les personnes de la commune qui le désirent.

maYeur, le sens des réalités

Suivez-nous sur facebook maYeur Saint-Léger www.2018.mayeur-saint-leger.be

Editeur responsable : Alain Rongvaux, rue de Conchibois, 13 6747 Saint-Léger

mayeur le sens des réalités

Commune de Saint-Léger
Elections communales du 14 octobre 2018

Le point sur nos finances

Nous avons toujours veillé à ce que les dépenses soient inférieures aux recettes, ce qui nous a permis de constituer un fonds de réserve.
Celui-ci nous permettra de lancer de nouveaux projets sans augmenter la charge d'emprunt.

Comme vous le constatez sur le graphique, nos emprunts restent très faibles.

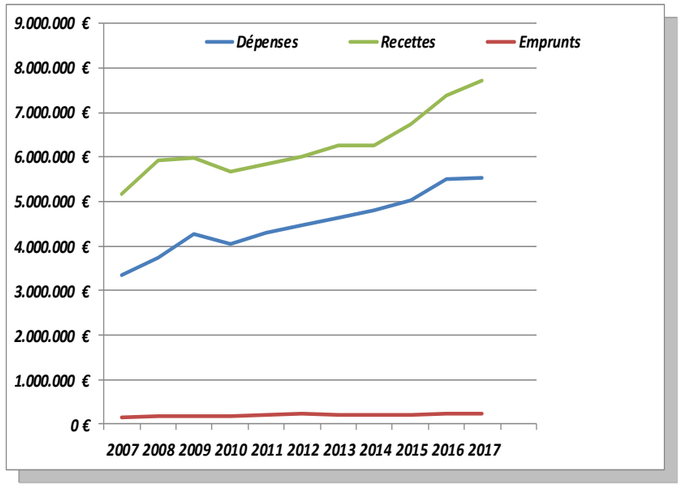

L'Avenir du Luxembourg :
vendredi 1er juin 2018 Saint-Léger
Conseil communal

Le beau compte que voilà
Unanimité autour d'un compte 2017 dévoilant la bonne santé financière de la commune sur fond de bonne trésorerie et fonds de réserve confortable.
Sous l'œil attentif du maire Alain Rongvaux, la receveuse communale, Stéphanie Thomas, détaille les comptes 2017.

Taux additionnel au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques

En comparaison avec les autres communes de Wallonie, nous faisons partie de celles taxant le moins ses habitants.

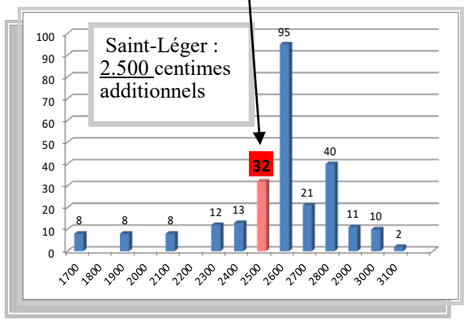

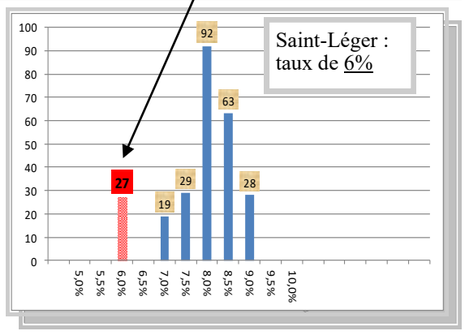

Nous pensons aux générations futures... nous veillons à accroître notre patrimoine

Durant cette législature, nous avons acheté des terrains forestiers pour 165.000€ (1) et l'ancienne gendarmerie (2) pour 450.000€.

* Un compromis a également été signé pour l'achat d'une grange à la Cour du Château (3). Elle permettra de créer un local d'archives à l'étage et au rez-de-chaussée, nous pourrons également y installer une chaufferie collective.
* Deux terrains sont en cours d'achat. Dans le centre de Saint-Léger et à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration rue d'Arlon. Un abri bus y est prévu.
  - Nous aménagerons des places de parking sur ces deux sites.

(1)

(2)

(3)

Il fait bon vivre à Saint-Léger

La preuve : * en 2007 : 3.188 habitants.
* en 2017 : 3.604 habitants.

Soit : * sur 10 ans, une augmentation de 13 % de notre population.

Mais c'est aussi : * 170 nouvelles maisons et 100 nouveaux appartements répartis sur nos trois villages.

Evolution de notre population depuis 2002

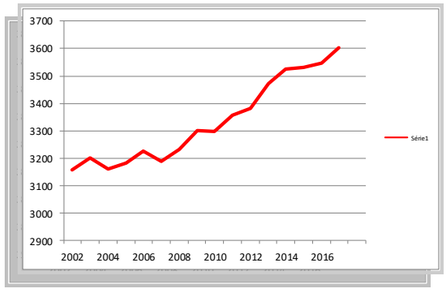

Les différentes primes que nous octroyons

Allocations de naissance

* Pour le premier et le deuxième enfant : 50 €
* Pour le troisième enfant et les suivants : 75 €.
  (+/- 2.500€ sont accordés annuellement)

Un enfant, une transparente

* Chaque nouveau-né reçoit l'année qui suit sa naissance, le plant d'un pommier dénommé :

''la transparente de Saint-Léger''.

Les différentes formations dispensées aux personnes travaillant dans nos services

* Formation continue de nos accueillantes extrascolaires.
* Formation de brevet de secourisme destinée au personnel enseignant et à notre personnel communal.
* Formation à la réanimation et aux premiers soins destinée aux surveillantes des cantines scolaires.
* Octroi d'une prime à la formation d'animateurs ou animatrices brevetés pour nos plaines, ainsi qu'aux mouvements de jeunesse de la commune.
* Octroi d'une aide aux frais de formation du Brevet Supérieur de : « Sauvetage Aquatique ».

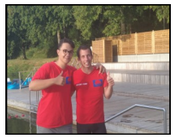

Prime communale à l'acquisition, à la construction ou à la réhabilitation d'un logement

* Le montant de la prime s'élève à **450 €**, indexable annuellement.
  (Environ 5.000 € sont accordés annuellement).

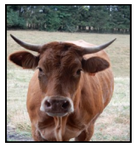

Octroi d'un subside aux agriculteurs. « Passeport bovin »

* Le montant est de 2 € par bovin.
  (Environ 5.000 € sont accordés annuellement).

Prime énergie : (nouvelle prime)

Nous avons décidé d'octroyer une prime supplémentaire sur base de celle accordée par la région wallonne.

Cette aide constituera une action significative afin d'inciter les citoyens à participer à l'objectif européen de réduction des émissions de CO_2.